

28/11/19

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2020

Le débat d'orientation budgétaire : une obligation légale

Le budget est un acte essentiel dans la vie de toute collectivité territoriale. Le débat d'orientation budgétaire constitue la première étape du cycle budgétaire. Ce débat est une obligation légale pour toutes les collectivités de plus de 3 500 habitants et doit se dérouler dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Le débat ne peut pas être organisé au cours de la même séance que l'examen du budget primitif. Ce débat n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit cependant faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat dans le département puisse s'assurer du respect des obligations légales.

Pour la première fois cette année, la Communauté de communes des Sources de l'Orne a décidé de voter un budget primitif avant le 1^{er} Janvier, principalement pour trois raisons :

- les projets validés pourront être lancés ou se poursuivre et les premiers mois de 2020 seront mis à profit.
- Les dossiers à présenter seront choisis par le conseil communautaire lors de ce budget et les demandes de subventions préparées en temps utile (elles doivent être transmises en Préfecture avant le 31 janvier 2020).
- Le nouveau conseil communautaire qui s'installera à l'issue des élections des 15 et 22 mars aura le temps de prendre connaissance des dossiers et pourra voter (avant le 1^{er} Juillet) un budget modificatif s'il le souhaite. Ce sera possible car le budget primitif aura été voté avant le 1^{er} Janvier.



Les communes et EPCI doivent poursuivre leur mission auprès de leurs administrés, mission qui n'est pas facilitée par les nouvelles réglementations et exigences lourdes à mettre en place et à gérer au quotidien pour les services administratifs et comptables.

En 2018, la baisse des recettes de fonctionnement a connu une pause, car la CdC a reçu la "dotation générale de centralisation", qui est une nouvelle dotation pour les EPCI. Son montant fut de 47 976 €. Pour l'instant (fin novembre), cette dotation n'a pas été perçue en 2019.

Notre Communauté de Communes s'est toujours imposé une gestion rigoureuse de la dépense publique et, du fait du passage en FPU il y a trois ans, 2018 a été la première année où le CIF réel fut appliqué. Il était malheureusement moindre que prévu (72,74%), compte tenu des nouvelles compétences transférées, car le mode de calcul par l'État a changé. Il est passé à 73,48% en 2019.

Nous devons persévérer dans la maîtrise des dépenses, malgré le manque de subventions de l'état (DETR ou DSIL), et des subventions très réduites, voire refusées pour des projets pourtant primordiaux en 2019. Des dépenses supplémentaires de fonctionnement nous sont imposées ; ainsi l'année 2019 a été particulièrement tendue en termes de budget mais aussi de trésorerie, car les subventions attribuées tardent de plus en plus à être versées.

I – Situation financière de la collectivité

1) Rétrospective 2015-2016-2017-2018-2019

BUDGET GÉNÉRAL

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2015	2 016	2 017	2 018	Proj. 2019
		5 899 527	5 197 656	5 832 792	5 620 727	5 741 837
011	Charges à caractère général	1 009 079	885 136	930 756	947 911	893 122
012	Charges de personnel	1 870 999	1 858 402	1 985 527	2 096 845	2 185 957
65	Autres charges de gestion courante	1 720 679	662 908	665 412	730 395	709 857
66	Charges financières (intérêts emprunts)	140 935	118 722	141 988	128 203	123 343
67	Charges exceptionnelles	26 352	21 227	84 116	78 902	141 526
042	Dotations aux amortissements	345 415	342 276	313 460	361 488	411 049
014	Atténuation de produits	786 067	1 308 984	1 711 533	1 276 983	1 276 984

*depuis 2016, les attributions de compensation (490 917 € en 2019) font la différence, le FNGIR restant stable à 786 067 €. De plus, en 2017, le reversement (incongru) de la taxe sur les pylônes électriques de 435 051 € fausse la comparaison. Celui-ci a disparu depuis 2018.

Les intérêts des emprunts semblent augmenter en 2017 car les ICNE de 2017 et 2016 y figurent (+23 230 €), mais ce n'est donc pas le cas. En 2018, les emprunts contractés au cours de 2017 élèvent les intérêts.

En 2019 les charges de personnel augmentent de la même façon que les années précédentes, en réponse aux besoins, mais les remboursements de frais (remplacements) sont de 64 600€ en 2019 contre 34 000€ en 2018.

Recettes de fonctionnement

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2015	2016	2017	2018	Proj. 2019
		6 698 619	5 862 579	6 414 699	6 184 745	6 280 274
70	Produits des services	643 556	405 713	465 902	466 252	404 590
73	Impôt et taxes	5 040 486	4 536 235	5 045 406	4 740 814	4 828 373
74	Dotations subventions participations	914 305	875 012	811 132	931 745	897 650
75	Autres produits de gestion courante	2 715	2 110	3 315	3 572	3 671
76	Produits financiers	343	0	84	0	0
77	Produits exceptionnels	21 665	26 692	11 060	8 290	61 624
042	Quote-part des subv d'investissement	1 197	0	0	0	15 547
013	Atténuation de charges	74 352	16 818	77 800	34 072	64 611
78	Reprises sur amortissements et provisions					4 208

Chap 73 et total des recettes de fonctionnement : La différence entre 2017 et les autres années est due à la taxe sur les pylônes électriques.

RF - DF	2015	2 016	2 017	2018	2019
	729 092	664 923	581 907	564 018	538 436

Les baisses de 2016 et 2017 correspondent à la contribution de la CdC à la réduction la dette publique. Pour 2018 et 2019, ce sont les dépenses dues aux nouvelles compétences (dont charges de personnel) qui impactent le résultat.

SPANC

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2015	2016	2017	2018	Proj. 2019
		33 045	123 367	468 780	45 220	312 773
011	Charges à caractère général	3 077	90 227	434 496	10 965	275 529
012	Charges de personnel	29 103	32 684	33 259	33 898	36 215
65	Autres charges de gestion courante	587	67	0	0	300
66	Charges financières (intérêts emprunts)	0	111	875	357	489
67	Charges exceptionnelles	0	0	150	0	240
042	Dotations aux amortissements	277	277	0	0	0
014	Atténuation de produits	0	0	0	0	0

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2015	2016	2017	2018	Proj. 2019
		21 966	29 345	548 622	39 550	321 428
70	Produits des services	21 610	23 585	234 138	39 550	149 481
73	Impôt et taxes	0	0	0	0	0
74	Dotations subventions participations	0	5 760	314 484	0	171 947
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	0
76	Produits financiers	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	356	0	0	0	0
042	Quote-part des subventions d'investissement	0	0	0	0	0
013	Atténuation de charges	0	0	0	0	0

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2015	2016	2017	2018	Proj. 2019
		602 157	675 805	678 554	680 354	733 723
011	Charges à caractère général	142 780	181 701	160 809	184 430	234 488
012	Charges de personnel	42 400	48 635	46 857	47 740	50 000
65	Autres charges de gestion courante	3 182	1 255	1 435	1 887	6 355
66	Charges financières (intérêts emprunts)	55 874	52 884	72 261	45 742	44 927
67	Charges exceptionnelles	2 142	3 733	794	2 759	4 222
042	Dotations aux amortissements	336 396	367 598	372 034	372 796	373 677
014	Atténuation de produits	19 382	20 000	24 363	25 000	20 054

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2015	2016	2017	2018	Proj. 2019
		656 598	847 371	914 068	952 608	928 755
70	Produits des services	441 865	573 429	663 941	706 007	685 000
73	Impôt et taxes	0	0	0	0	0
74	Dotations subventions participations	0	45 650	22 101	24 496	19 700
75	Autres produits de gestion courante	198	372	1	91	0
76	Produits financiers	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	255	359	0	91
78	Reprise sur amort., dépréciation et provisions	0	0	0	0	2 530
042	Quote-part des subventions d'investissement	214 535	227 666	227 666	222 015	221 434
013	Atténuation de charges	0	0	0	0	0

EAU POTABLE

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2015	2016	2017	2018	Proj. 2019
		374 311	235 056	252 134	244 894	304 610
011	Charges à caractère général	29 514	27 951	43 157	29 446	40 387
012	Charges de personnel	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	0	0	2	0
66	Charges financières (intérêts emprunts)	10 404	9 090	9 078	14 512	-16 591
67	Charges exceptionnelles	143 066	0	0	0	82 904
042	Dotations aux amortissements	191 327	198 015	199 899	200 934	197 910
014	Atténuation de produits	0	0	0	0	0

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2015	2016	2017	2018	Proj. 2019
		327 506	534 705	400 020	396 785	430 774
70	Produits des services	275 916	354 133	346 780	343 702	367 415
73	Impôt et taxes	0	0	0	0	0
74	Dotations subventions participations	0	0	0	0	0
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	10 000
76	Produits financiers	3	0	158	0	0
77	Produits exceptionnels	0	127 490	0	0	30
042	Quote-part des subventions d'investissement	51 587	53 082	53 082	53 082	53 329
013	Atténuation de charges	0	0	0	0	0

PATRIMOINE LOCATIF

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2015	2016	2017	2018	Proj. 2019
		122 840	152 452	149 453	320 710	155 172
011	Charges à caractère général	39 321	63 309	51 767	63 693	60 718
012	Charges de personnel	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	423	430	427	22 224	11 497
66	Charges financières (intérêts emprunts)	1 983	3 098	3 143	2 359	1 655
67	Charges exceptionnelles	0	0	14 612	0	0
042	Dotations aux amortissements	81 114	85 616	79 504	232 435	81 302
014	Atténuation de produits	0	0	0	0	0

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2015	2016	2017	2018	Proj. 2019
		144 223	136 076	154 762	286 563	177 157
70	Produits des services	103 020	91 004	112 783	118 332	122 861
73	Impôt et taxes	0	0	0	0	0
74	Dotations subventions participations	0	0	0	0	0
75	Autres produits de gestion courante	6 213	10 361	10 769	12 166	10 621
76	Produits financiers	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	471	191	0	99 127	37
78	Reprise sur provisions	0	0	0	0	13 000
042	Quote-part des subv d'investissement	34 519	34 519	31 210	56 938	30 638
013	Atténuation de charges	0	0	0	0	0

TEOM

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2015	2016	2017	2018	Proj. 2019
		722 571	897 872	873 360	1 161 782	1 180 967
011	Charges à caractère général	0	0	0	0	0
012	Charges de personnel	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	722 571	897 872	873 360	1 157 005	1 180 967
66	Charges financières (intérêts emprunts)	0	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	4 777	0
042	Dotations aux amortissements	0	0	0	0	0
014	Atténuation de produits	0	0	0	0	0

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2015	2016	2017	2018	Proj. 2019
		722 571	900 939	878 632	1 162 995	1 180 967
70	Produits des services	0	0	0	0	0
73	Impôt et taxes	722 571	900 939	878 632	1 162 995	1 180 967
74	Dotations subventions participations	0	0	0	0	0
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	0
76	Produits financiers	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0
042	Quote-part des subv d'investissement	0	0	0	0	0
013	Atténuation de charges	0	0	0	0	0

PETITE ENFANCE

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2015	2 016	2 017	2 018	Proj. 2019
		270 860	343 091	389 709	397 222	369 712
011	Charges à caractère général	16 268	32 744	20 126	20 902	18 190
012	Charges de personnel	248 705	293 236	352 019	360 019	336 280
65	Autres charges de gestion courante	0	0	0	6	0
66	Charges financières (intérêts emprunts)	5 887	8 520	8 189	6 921	6 470
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	159
042	Dotations aux amortissements	0	8 590	9 375	9 374	8 614
014	Atténuation de produits	0	0	0	0	0

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2015	2016	2017	2018	Proj. 2019
		294 928	342 049	418 487	379 711	371 392
70	Produits des services	230 502	282 746	288 326	296 275	227 162
73	Impôt et taxes	0	0	0	0	0
74	Dotations subventions participations	12 822	20 143	77 134	56 722	123 023
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	0
76	Produits financiers	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0
042	Quote-part des subv d'investissement	4 814	5 362	802	802	802
013	Atténuation de charges	46 790	33 798	52 224	25 912	20 405

BUDGET CONSOLIDÉ

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2015	2016	2017	2018	2019
		8 025 311	8 125 298	8 209 731	8 470 910	8 798 794
011	Charges à caractère général	1 240 039	1 281 069	1 641 111	1 257 346	1 522 434
012	Charges de personnel	2 191 208	2 232 957	2 417 662	2 538 503	2 608 452
65	Autres charges de gestion courante	2 447 443	1 562 533	1 540 633	1 911 519	1 908 976
66	Charges financières (intérêts emprunts)	215 083	192 425	235 535	198 094	160 293
67	Charges exceptionnelles	171 561	24 960	99 672	86 438	229 051
042	Dotations aux amortissements	954 529	1 002 372	974 272	1 177 028	1 072 552
014*	Atténuation de produits	805 449	1 328 984	1 735 896	1 300 845	1 297 038

*attributions de compensation comptée en plus à partir de 2016 (≈500 000 €) ; neutralisation de la taxe sur les pylônes électriques de 2017.

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2015	2016	2017	2018	Proj. 2019
		8 866 411	8 653 064	9 294 239	9 396 967	9 690 747
70	Produits des services	1 716 469	1 730 610	2 111 870	1 970 118	1 956 509
73*	Impôt et taxes	5 763 057	5 437 174	5 488 987	5 897 819	6 009 340
74	Dotations subventions participations	927 127	946 564	1 224 851	1 012 963	1 212 320
75	Autres produits de gestion courante	9 126	12 844	14 085	15 829	24 292
76	Produits financiers	346	0	242	0	0
77	Produits exceptionnels	22 492	154 628	11 419	107 417	61 782
78	Reprise sur amortiss ^{ts} , dépréciation et provisions	0	0	0	0	19 738
042	Quote-part des subv d'investissement	306 651	320 629	312 760	332 838	321 750
013	Atténuation de charges	121 142	50 616	130 024	59 984	85 016

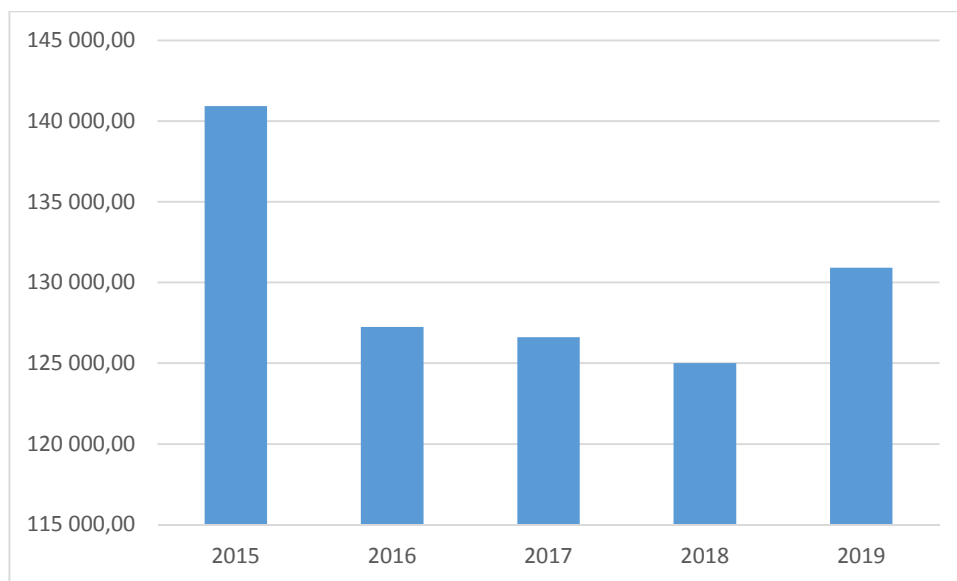
*Taxe pylônes de 2017 neutralisée.

Les impôts et taxes (chap. 73) et les dotations (chap. 74) ont augmenté en 2019.

2) Intérêts de la dette au 31/12/2019

BUDGET GÉNÉRAL ET BUDGET ANNEXE PETITE ENFANCE

Intérêts de la dette	
Année	Montant
2015	140 935
2016	127 242
2017	126 622
	(2017 : ICNE neutralisés)
2018	125 008
2019	130 922



Nouvel emprunt contracté en 2019 : 1 200 000€ pour la réhabilitation du pôle scolaire de Mortrée

État de la dette de 2014 à 2019 - Budget Général et Petite Enfance

Budget Général : MARPA ; voirie ; éclairage public ; scolaire ; Gemapi ...

	Intérêts	Capital	Annuité	Capital restant dû au 31/12	<i>nouveaux emprunts contractés dans l'année</i>	
2014	143 683 €	366 694 €	510 376 €	4 791 139 €	835 000€ : réhabilitation des écoles de Sées (1ère partie)	
2015	140 935 €	399 305 €	540 241 €	5 642 833 €	1 465 000€ : réhabilitation des écoles de Sées (2 nd e partie)	86 000€ : Balayeuse
2016	127 242 €	415 656 €	542 898 €	5 227 178 €	aucun	
2017	126 622 €	444 189 €	570 810 €	5 811 549 €	58 560€ : capitalisation des intérêts emprunt écoles de Sées	900 000€ : pôle scol. Almenêches 70 000€ matériel serv. techniques
2018	125 008 €	485 427 €	610 435 €	5 287 021 €	aucun	
2019	130 922 €	510 121 €	641 042 €	5 976 900 €	1 200 000€ : pôle scolaire Mortrée (1 ^{ère} partie)	
2020	Emprunts à envisager : pôle scolaire de Mortrée (2 nd e partie) : selon subventions ; Pôle de Santé (2020 ou 2021 et ...) ; agrandissement des locaux administratifs ; ...					

État de la dette de 2016 à 2019 - Budgets annexes

Assainissement Collectif ; Eau potable ; Patrimoine locatif ; SPANC ; Photovoltaïque

	Intérêts	Capital	Annuité	Capital restant dû au 31/12	différence [(n+1) - n]
2015				2 526 115 €	
2016	65 484 €	213 979 €	279 464 €	2 302 299 €	-223 816 €
2017	61 301 €	203 191 €	264 492 €	2 189 108 €	-113 191 €
2018	62 608 €	219 377 €	281 986 €	2 816 120 €	627 012 €
2019	64 912 €	239 707 €	304 618 €	2 753 174 €	-62 947 €

Emprunts : Assainissement Collectif : 2018 : 334 296€ (Agence de l'Eau) ; 2019 : 200 000€ (Bonain et Médavy).

Eau potable : 2018 : 550 000€ Ferme Foulon. Patrimoine locatif : 2017 : 80 000€ (travaux boulangerie Essay).

Remboursements au Budget Général : Patrimoine locatif : avance de 337 906€ en 2012. Remboursements à partir de 2018. Photovoltaïque : suite au transfert vers ce budget effectué cette année, il reste 21 760€ à rembourser au budget général, à partir de 2020 (achat et installation des panneaux).

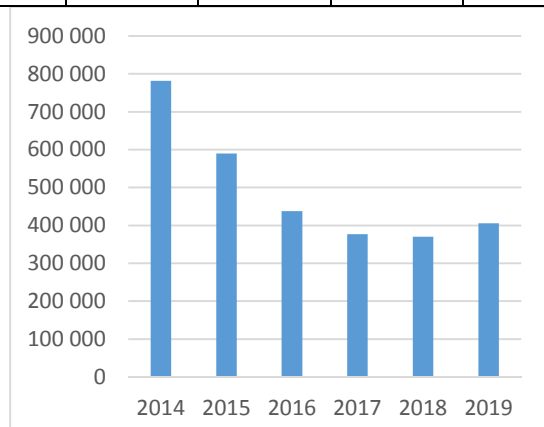
II – Les orientations budgétaires 2019 → 2020

1) Fonctionnement

a) Recettes de fonctionnement

1) DGF et autres dotations

	2014	DGF 2015	2016	2017	2018	2019
DGF	781 575	590 079	437 664	376 506	370 484	405 992



2) FPIC

Après l'embellie pour le FPIC du passage en FPU en 2016 (401 905€ contre 249 362€ en 2015), 2017 a vu une baisse non négligeable : 375 190€. En 2018, 370 299€ et 372 581€ en 2019.

Comme en 2018, le conseil communautaire a décidé d'appliquer la règle de droit commun en 2019, en fonction du nouveau Coefficient d'Intégration Fiscale (73,48%) pour ce Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal. La répartition entre l'EPCI et les communes membres fut donc faite, à 73,48 % pour la CdC et 26,52 % pour les communes.

3) ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION (Chap 014 : "atténuation de produits")

Suite au passage en FPU, la Communauté de Communes des Sources de l'Orne perçoit la fiscalité professionnelle des entreprises (CFE, CVAE, IFR, TASCOS...). En 2019, la compétence GEMAPI (**GE**stion des **M**ilieus **A**quatiques et **P**révention des **I**ndondations) a été transférée aux EPCI ; ceci fut sans incidence pour la Communauté de Communes puisqu'elle l'exerçait déjà. Les attributions de compensation n'ont donc pas été modifiées. Le montant total reversé par la CdC aux communes en 2019 est de 490 917 €.

La centrale photovoltaïque du Château d'Almenêches est entrée en service en 2018, la CLECT étudiera très prochainement la faisabilité d'une attribution de compensation pour cette commune, puisque elle vient d'être informée de la fiscalité professionnelle induite par cette activité. En effet, ce projet a été instruit par cette commune alors que le passage en FPU (Fiscalité Professionnelle Unique) n'était pas encore acté.

4) FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources)

Reste stable depuis 5 ans, à 786 067 €. Cette "atténuation de produits" aurait logiquement dû baisser au fil du temps, puisque les dotations ont baissé.

5) Reversement taxe sur les pylônes électriques : Pour la seule année 2017, nous avons dû encaisser et reverser 435 051€ de taxe sur les pylônes électriques, destinées aux communes concernées. Écritures infondées et inutiles qui, de plus, faussent la comparaison entre 2017 et les autres années.

b) Dépenses de fonctionnement

Il est nécessaire de maîtriser au mieux les dépenses de fonctionnement, ce qui est de plus en plus difficile, tout particulièrement en raison de dépenses nouvelles qui nous sont imposées.

Les charges générales de fonctionnement (chap 011)

- Les charges générales regroupent les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité : achats de consommables, entretien des bâtiments, de la voirie, du matériel et des espaces publics, consommations diverses (fluides, fournitures, etc..) ainsi que les locations et les assurances. Ces charges sont en baisse de 54 790€ par rapport à 2018

- La rationalisation des dépenses par le biais de la mise en place de nouveaux marchés publics permettrait d'effectuer certaines économies.

- Chaque année depuis 2016 des économies d'électricité sont réalisées en suivant les préconisations du rapport sur l'étude des charges d'énergies liées à l'éclairage public. Le programme sera poursuivi chaque année.

Les charges de personnel (chap 012)

- L'augmentation de la CSG, la fin des contrats aidés (CAE), les augmentations du SMIC, la récente mise en place du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) impactent durablement les contrats et les salaires.

- Les nouvelles compétences, les nouvelles technologies et de nouvelles exigences administratives ont nécessité des embauches. Des postes devront être créés en raison de la gestion directe par la CdC de la compétence "Ramassage et Traitement des Ordures Ménagères", suite à la dissolution du SMRTOM du Merlerault.

D'autres renforts seraient les bienvenus, voire nécessaires (comptabilité, services des budgets annexes ...).

Par suite, le budget 2020 devra supporter :

- le remplacement des congés divers (maternité, maladie, CLD, ...) tout au long de l'année,
- les évolutions de carrière.
- les nouveaux postes créés.

L'augmentation des charges de personnel contraindra à conduire une politique de gestion toujours plus rigoureuse des dépenses de fonctionnement en 2020, malgré les augmentations inévitables.

2) Investissement

Comme les années précédentes, Il faudra, en 2020, faire des choix pour cibler et réaliser les investissements primordiaux sans pression fiscale supplémentaire, tout en surveillant l'endettement de la collectivité, donc dans un cadre financier contraint.

Les principaux projets concernés par les demandes de subventions DETR et/ou DSIL : École de Mortrée ; Pôle de santé ; Voies forestières (2nde tranche) ; ...

Emprunts à envisager en 2020 :

Il est à ce jour difficile de connaître les besoins précis de financement par l'emprunt car de nombreuses données sont manquantes (dotations et subventions, fonds propres, dates de réalisations ...). Les éléments ci-dessous ne sont donc donnés qu'à titre indicatif.

Pour le budget général : - pour les travaux de rénovation de l'école de Mortrée, un emprunt de 1 200 000€ a été contracté en 2019. Cependant, si notre demande de subvention en 2020 n'est pas acceptée, il faudra probablement un nouvel emprunt pour finaliser ces travaux.

- d'autres emprunts seront peut-être nécessaires dès 2020 pour les aménagements prévus (pôle de santé, locaux CdC...), et pour ceux qui le seraient dans les mois à venir.

Compte tenu de l'état général des voies communales, la commission voirie demande d'augmenter les investissements, de 314 000€ en 2019 à 350 000€ en 2020.

Budget Eau Potable : - un emprunt pour l'achat de matériel pour la ferme (serres ...) et la rénovation du bâtiment destiné à la SCOP Rhizome, en location.

- les diagnostics des réseaux de canalisations et les diagnostics des châteaux d'eau seront effectués sur 1 ou 2 ans, et les travaux les plus urgents programmés. Ces opérations sont subventionnées, donc, a priori, aucun emprunt ne sera nécessaire.

- des emprunts sont envisagés pour un total de l'ordre de 200 000 € pour des renouvellements de réseaux (Sées, Mortrée ...) et travaux sur réservoirs, et un de 100 000€ également pour le remplacement des canalisations rue du Dr Hommey et Cours des Fontaines.

- Une étude sur le renouvellement des marchés de délégation va débuter prochainement par la sélection d'un cabinet compétent. Ensuite l'appel d'offres sera lancé et le(s) délégataire(s) choisi(s) en 2020, pour débuter le 1^{er} Janvier 2021.

Budget Assainissement Collectif : un emprunt de 200 000 € a été contracté cette année pour Bonain et Médavy. Travaux envisagés : diagnostics réseaux ; travaux sur stations d'épuration ; réhabilitations de réseaux sur Sées ...

Harmonisation des tarifs de tous les usagers de la CdC proposée sur 5 ans.

Budget Patrimoine locatif : Pas d'emprunt envisagé à ce jour, mais l'état des bâtiments situés sur les zones d'activités qui nous ont été transférées est préoccupant. Par ailleurs, si cela lui est possible, le budget envisage de continuer à rembourser l'avance du Budget Général (45 000€ ont été remboursés en 2019 ; il reste 255 000€ à rendre) ; un remboursement de 30 000€ par an est envisagé à compter de 2020.

Budget TEOM : Le SMRTOM du Merlerault sera officiellement dissous le 31 décembre de cette année ; ainsi les collectivités assureront elles-mêmes la gestion du ramassage et du traitement des ordures ménagères dès l'an prochain. La CdC intégrera les personnels pour ce faire (nouveaux services, nouveaux marchés ...) et pilotera en 2020 une étude sur l'organisation du service sur son territoire, qui devra être opérationnelle pour le 1^{er} janvier 2021. Concernant la construction d'une nouvelle déchetterie sur la zone d'activités, un emprunt de l'ordre de 175 000€ pour l'achat du terrain est envisagé.

Budget SPANC :

- Continuité de la réhabilitation des points noirs sur filière assainissement non collectif (SPANC). La troisième tranche est quasiment terminée, la 4^{ème} tranche débutera très prochainement.

L'équilibre de ce budget, quoiqu'obligatoire, est très difficile à réaliser ; en particulier une ligne de trésorerie est nécessaire chaque année pour pré-financer les programmes

de réhabilitation des filières non-conformes. En effet, il faut attendre la fin de l'opération pour demander les subventions ... et celles-ci mettent un peu de temps pour être versées. Il faut également recouvrer la part à régler par les particuliers.

Une réflexion est donc à mener sur l'opportunité et la faisabilité de la mise en place d'une redevance annuelle. Celle-ci permettrait de ne plus faire payer les contrôles périodiques obligatoires, d'éviter d'engager des lignes de trésorerie qui induisent des frais d'intérêts, mais aussi d'harmoniser les coûts pour les particuliers qui sont contraints de remettre aux normes leur assainissement individuel (ces particuliers sont subventionnés sur une partie du territoire, mais pas sur l'autre).

Budgets Petite Enfance et Photovoltaïque : pas d'emprunt prévu à ce jour.

Le transfert complet des dépenses et recettes du photovoltaïque figurant sur le budget général vers le budget d'énergies renouvelables a été effectué cette année, à la demande de la Direction Départementale des Finances Publiques. Par suite, ce budget annexe a une dette de 21 760€ à rembourser au Budget Général. Un échéancier de remboursement sur 15 ans (environ 1450€/an) sera proposé.

Les priorités pour 2020

Scolaire : École de Mortrée ; Sanitaires et mise en accessibilité des locaux de l'école de Saint-Gervais (en cours de réalisation ...Travaux divers envisagés sur les autres pôles (Essay, Chailloué...).

Développement économique :

- 1) Zones d'activité
- 2) Commerces de proximité

Tourisme :

Le budget 2020 s'inscrit dans la continuité de la stratégie touristique validée en 2018.

En 2020, mise en place d'une boutique à l'Office de Tourisme (coût estimé : 1 600€) ; finalisation des chemins de randonnée pédestre (portiques de départ et entretien pérenne de 10 chemins par un organisme d'insertion).

Projet : créer un événement ludique et familial autour du patrimoine de Sées.

Social :

- 1) **Maison médicale (accès en propriété du terrain et début des travaux)**
- 2) MARPA
- 3) Petite enfance (MPE, RAM et Parents-enfants).

Environnement :

- Continuité du programme de gestion des milieux aquatiques et de protection contre les inondations (GEMAPI). En particulier 2020 verra le lancement du programme de restauration et d'entretien des cours d'eau des bassins de l'Orne et du Don. Ce programme concerne plusieurs EPCI (dont la CdC des Sources de l'Orne) et des particuliers ; il est subventionné par l'Agence de l'Eau et la Région Normandie.

Urbanisme :

- 1) Le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), projet pluriannuel, suit son cours. Prochaine étape : rédaction et approbation du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable).
Une révision simplifiée du PLU de Mortrée sera mise en œuvre conjointement.
- 2) Suite de l'étude d'impact pour le projet « Rustik »

Projet de territoire : 203 réponses au questionnaire distribué sur tout le territoire de la CdC ; dépouillement en cours. L'élaboration de ce projet et sa rédaction vont se poursuivre au cours des rencontres à venir.

Locaux CdC : Le nouveau projet d'agrandissement étant conforme aux exigences dues à l'environnement proche, et une subvention DETR ayant été accordée, l'appel d'offres des entreprises va pouvoir être publié.

Éclairage public : Modification, mise aux normes, harmonisation des horaires après remise de l'étude par ERDF. Eclairages moins énergivores (programme pluriannuel d'économie d'énergie).

Voirie - Poursuite des travaux importants de voirie en investissement, avec une augmentation du budget de 11,5% pour 2020.

Pour l'investissement priorité est donnée aux projets novateurs en cours, pluriannuels également (Éolien, ferme bio, photovoltaïque, méthanisation, Rustik ...), à l'élaboration du PLUI, à la construction du Pôle de santé, aux projets en cours et à ceux non retenus en 2019, faute de DETR. Ils devront être réalisés en prenant en compte l'accessibilité et devront aussi être réfléchis dans un souci d'économie.

CONCLUSION

Poursuite des importants projets lancés en 2018 et 2019 et de ceux qui émergeront dès 2020 et les années suivantes, suite aux travaux des groupes de réflexion (PLUi, Projet de territoire, ...etc). Le nouveau Conseil communautaire qui sera élu suite aux municipales de mars 2020 aura en charge de prendre connaissance des dossiers et de poursuivre les réalisations engagées.

La Communauté de Communes des Sources de l'Orne gère au quotidien ce qui relève de ses compétences, mais prépare aussi l'avenir de son territoire, en ayant pour priorité de préserver (et même d'améliorer) sa qualité environnementale et son cadre de vie, le rendant ainsi plus attractif.